



Accord sur les activités de remplacement en bureau de poste

Tous et toutes remplaçants ? (Ça va pas, la tête !...)

Suppression des EAR-CER = chargés de clientèle remplaçants !!

Le projet d'accord sur les moyens de remplacement de 2016 n'avait pas trouvé de syndicats pour le signer ! Le projet 2017 propose quelques avancées (néanmoins en deçà de ce que permet le code du travail) pour les chargés de clientèle qui seront « forcés » d'effectuer des tâches de remplacements, c'est-à-dire, à peu près tout le monde si l'accord est signé ! Mais le reste ne change pas : suppression des EAR-CER, création d'un poste de chargé de clientèle remplaçant qui ne sera qu'un EAR au rabais (financier s'entend), qu'il faudra remplacer lors de ses congés ! Et surtout, volant de remplacement baissé à 12 % dans les organisations de travail (ce qui couvre à peine les absences prévisibles) alors que toutes les organisations syndicales réclament qu'il soit de 25 % et que même le rapport sur mal-être au travail établi par La Poste en 2012 tourne autour de ce taux !

Tous et toutes remplaçant-es au rabais !!

Fermetures de bureaux, recours aux contrats précaires (CDD ou intérim), La Poste n'a pas attendu la signature d'un accord éventuel pour le mettre en pratique. Les CDD et intérimaires sont souvent pleins de bonne volonté mais sont peu ou pas formés et cela génère un turnover important. Conséquences : En plus de devoir faire son boulot, de subir la pression sur les objectifs et de devoir former en permanence, il faudrait intégrer la pression sur les remplacements. De qui se moque t-on ?

Accord de précarité institutionnalisée !!

A travers ce projet c'est l'ensemble des chargés de clientèle du Réseau qui est impacté. L'accord, s'il est appliqué, reprendra nationalement 2000 emplois...qu'il faudra bien intégrer dans les organisations actuelles, coûte que coûte ! Bonne excuse pour La Poste pour se débarrasser des bureaux qu'elle ne souhaite pas maintenir : d'abord en faisant de ces bureaux une variable d'ajustement du manque chronique d'effectif, avant de les fermer purement et simplement !

Nous pouvons peser par la grève !!

Les négociations nationales pourraient aboutir à une proposition de signature avec les organisations syndicales le 21 avril prochain. **Le 20 avril, c'est le moment de dire stop à l'aggravation de nos conditions de travail. Une grève majoritaire n'incitera aucun syndicat à signer nationalement et obligera La Poste à remballer son projet !**

NOUS SOMMES PLUS QUE JAMAIS CONCERNÉ-ES !!

A l'appel de l'intersyndicale CGT FO SUD CFDT de Rhône-Alpes Nord

Grève le jeudi 20 avril 2017

Rassemblement à 10H00 devant la Direction Régionale de La Poste à Chambéry, Square Paul Vidal